

Annexe 3 : Règles de gestion du dispositif d’atténuation du franchissement du plafond d’assujettissement au taux de 3,8 % en 2026 – Exemple pour une part fiscale en métropole

RFR 2023	RFR 2024	Taux de CSG 2026
Inférieur à 12 818 €	Inférieur à 13 048 €	Exonération
Compris entre 12 818 € et 16 755 €	Compris entre 13 048 € et 17 057 €	3,8%
Compris entre 16 756 € et 26 003 €	Compris entre 17 057 € et 26 472 €	3,8% (lissage)
Égal ou supérieur 26 004 €	Égal ou supérieur 26 472 €	3,8% (lissage)
Inférieur à 12 818 €	Inférieur à 13 048 €	Exonération
Compris entre 12 818 € et 16 755 €	Compris entre 13 048 € et 17 057 €	3,8%
Compris entre 16 756 € et 26 003 €	Compris entre 17 057 € et 26 472 €	3,8% (lissage)
Égal ou supérieur 26 004 €	Égal ou supérieur 26 472 €	3,8% (lissage)
Inférieur à 12 818 €	Inférieur à 13 048 €	Exonération
Compris entre 12 818 € et 16 755 €	Compris entre 13 048 € et 17 057 €	3,8%
Compris entre 16 756 € et 26 003 €	Compris entre 17 057 € et 26 472 €	6,6%
Égal ou supérieur 26 004 €	Égal ou supérieur 26 472 €	8,3%
Inférieur à 12 818 €	Inférieur à 13 048 €	Exonération
Compris entre 12 818 € et 16 755 €	Compris entre 13 048 € et 17 057 €	3,8%
Compris entre 16 756 € et 26 003 €	Compris entre 17 057 € et 26 472 €	6,6%
Égal ou supérieur 26 004 €	Égal ou supérieur 26 472 €	8,3%